

Zone de secours Hainaut centre
Place Communale 1
7100 LA LOUVIERE

<https://mail.zhc.be>

Extrait du Conseil de Zone

Réunion du Conseil de la Zone de secours Hainaut centre du 17 février 2016

En présence de :

HOYAUX Pascal, Bourgmestre, Président
DEVIN Laurent, Bourgmestre
DAYE Maxime, Bourgmestre
DE VOS Karl, Bourgmestre
DUPONT Xavier, Bourgmestre
SAINT-AMAND Olivier, Bourgmestre
TOURNEUR Aurore, Bourgmestre
DRAUX Didier, Bourgmestre
THIEBAUT Eric, Bourgmestre
MOYART Ghislain, Bourgmestre
MOUREAU Christian, Bourgmestre
LEPINE Jean-Pierre, Bourgmestre
LECOMPTE Florence, Bourgmestre remplacée par LEROY Stéphane, 4ème Echevin
POLL Bénédicte, Bourgmestre
DE SAINT MOULIN Marc, Bourgmestre remplacé par FERAIN Marc, Echevin

DUPONT Jean-Marc, Bourgmestre empêché - Observateur

STAQUET Philippe, Colonel, Commandant de zone

FERRARI Jean-Pierre, Comptable spécial

DELVINQUIERE Eve, Secrétaire du Conseil

Divers – Convention avec l'ASBL des pompiers de Mons en vue de la mise à disposition d'un véhicule – Autorisation

Le Conseil de la Zone de secours Hainaut Centre, réuni en séance publique

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, articles 63, alinéa 2 et 219;

Vu le projet de convention annexé à la présente décision ;

Considérant que le 20 janvier 2016, le Colonel R. MILHOMME a informé le Collège de l'existence

d'une convention entre la ville de Mons et l'ASBL des pompiers de Mons en ces termes :

« Le Poste de secours de Mons dispose actuellement de trois auto-échelles et d'un auto-élevateur. L'auto-échelle la plus ancienne est de 1972 et constitue un engin d'intervention emblématique à l'état de conservation rare. Bien que toujours en service, celle-ci n'est plus utilisée que dans le cadre de l'instruction et réservée en dernier recours (panne, entretien d'un autre engin aérien) à des fins opérationnelles.

Afin de rentabiliser cet engin au mieux et de l'exposer comme un témoin du savoir-faire de notre service de maintenance, nous souhaiterions obtenir votre aval pour pouvoir officialiser son exploitation de manière ponctuelle, comme cela a pu se faire auparavant sans le formaliser, lors d'événements privés.

Nous proposons en ce sens de renouveler la convention de mise à disposition de ce véhicule, qui liait la Ville de Mons et l'asbl des pompiers de Mons avant le passage en zone, entre d'une part, la Zone de Secours Hainaut Centre et d'autre part, l'Asbl des pompiers de Mons pour une participation sous la responsabilité de cette dernière aux manifestations suivantes qui sortent du cadre des missions des Zones de Secours :

*journée portes-ouvertes d'autres services de secours ;
salons de prévention ;
mariages ;
concentrations de véhicules de collection. »*

Considérant que la propriété des biens mobiliers communaux destinés à l'usage des services d'incendie a été transférée à la zone grevée des droits et obligations qui leur étaient attachés ;

Considérant que le Conseil est cependant compétent pour autoriser le Collège à conclure une convention au nom de la Zone et, par conséquent, pour en régir les termes ou y mettre un terme;

Considérant que rien ne s'oppose à la poursuite de la mise à disposition ponctuelle du véhicule précité en faveur de l'ASBL des pompiers de Mons ;

DECIDE, à l'unanimité,

Article unique : d'autoriser le Collège, par l'entremise de son président, à signer et, ainsi, à conclure la convention annexée à la présente décision.

Par le Conseil:

**Le Secrétaire du Conseil,
Eve DELVINQUIERE**

**Le Président du Conseil,
Pascal HOYAUX**

Pour expédition conforme :

Le Secrétaire du Conseil,


Eve DELVINQUIERE

Le Président du Conseil,


Pascal HOYAUX